

## QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SESSION

**Affaire Palma (n° 3)  
(Recours en révision)**

**Jugement n° 2117**

Le Tribunal administratif,

Vu le deuxième recours en révision du jugement 1665 formé par M. Francesco Palma le 9 août 2000;

Vu l'article II, paragraphe 5, du Statut du Tribunal et l'article 7 de son Règlement;

Après avoir examiné le dossier;

### CONSIDÈRE :

1. Par son jugement 1665 prononcé le 10 juillet 1997, le Tribunal administratif a rejeté une requête de l'intéressé, ancien agent de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), dirigée contre une décision du Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Le requérant forme un deuxième recours en révision contre ce jugement, dans les conditions analysées ci-après. Il soutient qu'une erreur a été commise et en demande la rectification, tout en reconnaissant que l'annulation du considérant 10 ou de l'une des phrases dudit jugement n'affecterait pas «le caractère substantiellement correct de la décision du CERN et de la décision du Tribunal [qu'il] accepte».

2. Il résulte des termes mêmes utilisés par l'intéressé que le recours en révision n'est pas dirigé contre le dispositif du jugement, mais contre une des constatations auxquelles a procédé le Tribunal.

Dans ces conditions, le recours en révision est manifestement irrecevable -- comme l'était un premier recours en révision concernant le même jugement et rejeté par le jugement 1998 prononcé le 12 juillet 2000 -- et le Tribunal en prononce le rejet, conformément à la procédure sommaire prévue à l'article 7 de son Règlement.

Par ces motifs,

### DÉCIDE :

Le recours est rejeté.

Ainsi jugé, le 12 novembre 2001, par M. Michel Gentot, Président du Tribunal, M<sup>me</sup> Mella Carroll, Vice-Présidente, et M. James K. Hugessen, Juge, lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Catherine Comtet, Greffière.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 30 janvier 2002.

Michel Gentot

Mella Carroll

James K. Hugessen

